



SNUDI-FO 53, syndicat **FORCE OUVRIERE**
des enseignants des écoles publiques de la Mayenne
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex
Tel. : 0243534226 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr

REUNION D'INFORMATION SYNDICALE*

le 24 janvier 2018, 14h00 à l'UD FO de Laval**

CONNAÎTRE ET DEFENDRE SES DROITS

SPECIAL INCLUSION SCOLAIRE



En présence de César Landron, Secrétaire National du SNUDI-FO

FORCE OUVRIERE a toujours revendiqué une orientation et une compensation adaptées au handicap et/ou à la difficulté pour les élèves à besoins particuliers et la création de tous les postes et structures spécialisés à hauteur des besoins. Or l'inclusion scolaire, mise en place par la loi de 2005 et « rendue nécessaire » par la Loi de Refondation Peillon dégrade nos conditions de travail, ne tient pas compte des besoins particuliers des élèves en situation de handicap et remet en cause l'existence même des classes spécialisées et des structures spécialisées : RASED, CLIS-ULIS, IME, ITEP, SEGPA, EREA...

Pour tous, enseignants des classes, directions d'écoles, élèves, ATSEM, AVS... les inclusions scolaires systématiques, conduisent à parfois à l'insécurité et à des conditions de travail intenable aussi bien pour les personnels que pour les élèves !

Les PE doivent s'improviser, en plus de leur charge de classe, enseignant spécialisé, éducateur spécialisé, psy, assistant social... En maternelle, où il n'y a aucune classe ou structure spécialisée, on assiste à la multiplication des inclusions scolaires.

Avec la suppression annoncée de 150 000 emplois aidés, le nombre de notifications MDA non respectées va nécessairement s'accroître et la situation se dégrader davantage.

Avec la transformation du CAPA-SH en CAPPEI les enseignants spécialisés deviennent progressivement des référents pour aider à accueillir à moindre coût les élèves à besoins particuliers dans les classes ordinaires en dépit de leur handicap et du bon fonctionnement des classes et des écoles.

Là encore, l'État et l'Éducation nationale ne sont responsables de rien, l'École et ses enseignants sont responsables de tout !

Connaître ses droits et trouver des moyens pour les défendre est une urgence. Venez en discuter, échanger et débattre à ce sujet et bien d'autres lors de la RIS du 24 janvier, à Laval.

Pour vous inscrire, adressez-vous au SNUDI-FO 53, via le formulaire sur notre site, par téléphone au 06.26.15.91.72, ou par mail à contact@snudifo-53.fr

** RIS déductible de vos heures d'animations pédagogiques - Informez votre IEN avec la lettre type que nous proposons sur notre site. (à joindre au courriel adressé au secrétariat de circonscription, en utilisant une adresse académique) -
stationnement sur le parking de la salle polyvalente.

